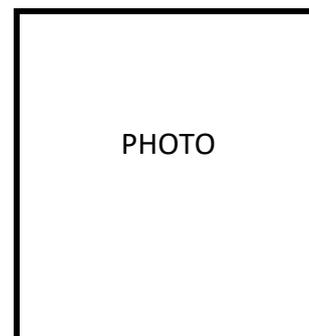


Imprimez et remplissez cette fiche
N'oubliez pas de coller une photo de votre enfant
OBLIGATOIRE : ENVOYER ce document par mail à
delphine@petitesmainssymphoniques.com
 Et remettre l'original à un membre de l'équipe PMS

FICHE SANITAIRE DE LIAISON	ENFANT
	NOM :
	PRÉNOM :
	DATE DE NAISSANCE :
	GARÇON <input type="checkbox"/> FILLE <input type="checkbox"/>

DATES ET LIEU DU SÉJOUR :

**Du 24/07/2021 au 01/08/2021 -
Sologne**



CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT ; ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMUNIR DE SON CARNET DE SANTÉ ET VOUS SERA DETRuite À LA FIN DU SÉJOUR. LES VERSIONS NUMÉRIQUES ÉVENTUELLES SERONT SUPPRIMÉES.

VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	Oui	Non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				Autres (préciser)	
Ou Tétracoq					
BCG					

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION
 ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un **traitement médical** pendant le séjour ? oui non

Si oui joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants (**boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice**)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	VARICELLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	ANGINE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÛ OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	SCARLATINE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
COQUELUCHE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OTITE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	ROUGEOLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OREILLONS OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

ALLERGIES ALIMENTAIRES				ALLERGIES MEDICAMENTEUSES				AUTRES ALLERGIES				ASTHME				
OUI		NON		OUI		NON		OUI		NON		OUI		NON		

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication le signaler)

.....

.....

.....

.....

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE**.

.....

.....

.....

.....

RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC...PRÉCISEZ.

.....

.....

.....

REGIME ALIMENTAIRE SPECIFIQUE

Végétarien, vègan, sans porc,PRÉCISEZ.

.....

RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM

ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR)

.....

.....

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : BUREAU :

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF)

N°Sécurité Sociale :

Je soussigné responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date :

Signature responsable légal :

RÉGLEMENT INTERIEUR ACADEMIE Sologne 2021

- Les stagiaires mineurs seront placés sous la responsabilité des professeurs pendant les heures de cours et les différents ateliers.
- Sauf autorisation exceptionnelle des responsables de l'académie, les participants mineurs ont l'obligation de participer aux activités de l'association dans le cadre de l'académie.
- Les enfants seront encadrés durant la totalité du séjour, pendant leur temps libre, au moment des repas et le soir au moment du coucher par des encadrants PMS. Un encadrant sera référent d'un groupe d'enfants, accompagnera et encadrera ce groupe durant toute l'Académie ainsi que pour tout déplacement relevant de l'organisation du stage.
- **Les participants mineurs ne peuvent en aucun cas quitter seuls les lieux où se déroulent les activités ou les lieux d'hébergement.**
- Pour des raisons de sécurité, mis à part pour les concerts et sauf autorisation de l'association, les parents ne sont pas autorisés à rester sur les lieux d'hébergement.
- La fiche sanitaire doit être impérativement fournie lors de l'inscription. Les médicaments et ordonnance doivent être remis au responsable le jour de l'arrivée.
- En cas de régime ou d'allergie alimentaire, un protocole précisant les modalités de préparation des repas doit être soumis à l'association, en cas d'impossibilité à satisfaire la demande, la participation à l'académie sera annulée.
- **Le tabac, l'alcool et drogues sont strictement interdits pour les participants mineurs sous peine d'exclusion immédiate de l'académie.**
- Les enfants stagiaires s'engagent à respecter les lieux et locaux mis à disposition et seront désignés comme responsables en cas de dégradations volontaires. Une demande de remboursement sera envoyée aux responsables légaux en cas de dégradations volontaires causées par les enfants.
- Tout problème disciplinaire grave pourra entraîner, après consultation des parents et sur décision de la direction du stage des Petites Mains Symphoniques, un renvoi simple de l'enfant.
- Pour les participants mineurs, le téléphone portable est autorisé dans le respect de la vie collective. Les parents **ne peuvent pas** appeler leurs enfants pendant les activités.
- L'association dégage toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation d'effets personnels ou de valeurs.
- L'organisateur se réserve le droit en cas d'événements indépendants de sa volonté, d'indisponibilité d'un (des) professeur(s) ou d'insuffisance de participants, d'annuler tout ou partie du stage. Les sommes versées sont alors restituées à l'exclusion de toute indemnité. Le remplacement d'un professeur ne constitue pas une cause d'annulation du stage de la part de l'organisateur comme du stagiaire. En cas d'annulation de la part du stagiaire, quelle que soit la cause d'un désistement de la part du stagiaire ou en cas de renvoi, le montant dû reste acquis à l'association, sauf décision contraire de la direction.

Signature Responsable

Signature Stagiaire